



Champlost

COMMUNE DE CHAMPLOST

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 20 juillet 2021

Présents : QUÉRET Jean-Louis, Maire, BOCAT-MONNET Christiane, GARAUULT Jean-Claude (Adjoints), BÉGLIA Gérard, COMPÉRAT Jean-Raymond, GUILLEMEAU Roland, LEMEITER Nathalie, MAIO Max, PRÉVOST Yvette, ZIELINSKI Arnaud.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

SEILLIÉBERT Christophe donne pouvoir à GARAUULT Jean-Claude
CHICON Pierre donne pouvoir à PRÉVOST Yvette

Absente excusée : POTHEAU Geneviève

Absente non excusée : MUGUET Anne-Magali

Secrétaire de séance : MAIO Max

Les conseillers n'ayant aucune observation à apporter au dernier compte-rendu, ils signent le registre des délibérations.

ORDRE DU JOUR

2021/021 Augmentation du temps de travail de l'adjoint technique :

M. le Maire rappelle que Mme Claire DEKEYSER est actuellement en poste d'Adjoint Technique à raison de 22,55/35°. Suite au départ en retraite de l'adjoint technique assurant le 1^{er} service de restauration scolaire et ainsi éviter le cumul d'heures complémentaires de l'agent remplaçant celui-ci, il est donc proposé l'augmentation du temps de travail de 22,55/35° à 33,56/35° pour ce poste.

Le Conseil vote à l'unanimité POUR.

2021/022 Approbation règlement intérieur restaurant scolaire :

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le règlement intérieur du fonctionnement du restaurant scolaire doit faire l'objet d'une délibération.

M. le Maire présente le règlement intérieur du restaurant scolaire.

Il est donc proposé à son approbation.

Le Conseil vote à l'unanimité POUR.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire fait part au Conseillers Municipaux d'une demande du club de football par l'intermédiaire de son Président concernant la prise en charge de la tonte et de l'entretien du stade.

M. le Maire rappelle que la Mairie, depuis quelques temps, a investi dans l'achat d'un tracteur tondeuse pour que les joueurs ou responsables puissent tondre le terrain de football, le pourtour du terrain étant entretenu par le sponsort de l'équipe et les abords du terrain également en charge de la commune.

Il s'avère que le sponsort ne prendrait plus en charge l'entretien

Plusieurs avis émergent du conseil municipal et après que M. le Maire ait expliqué qu'une convention avait été envisagée mais n'avait jamais été signée, la question serait revue à la rentrée afin de mettre en forme et par écrit les rôles de chacun.

La séance est levée à 22h30.

Vu par nous, Jean-Louis QUÉRET, Maire de la commune de CHAMPLOST, pour être affiché le 27 juillet 2021, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 avril 1884.

Le Maire,
Jean-Louis QUÉRET

